



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 48908

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis. Ce salon existe maintenant depuis vingt ans. Il développe de nombreuses initiatives pour inciter les enfants à la lecture et à l'écriture. Il a acquis une audience nationale et européenne et plus personne ne lui conteste sa notoriété. Cet événement, qui rassemble chaque année 140 000 personnes, reçoit 30 000 élèves, réunit 230 exposants, accueille 17 000 professionnels dont de très nombreux enseignants, était jusqu'à présent subventionné par le ministère de l'éducation nationale. Pour les années 2002 et 2003, les 110 000 euros promis par le ministère Ferry n'ont jamais été versés. Pour l'année 2004, la subvention de 60 000 euros demandée a cette fois-ci été purement refusée. En l'état actuel, le désengagement ministériel s'élève à un total de 170 000 euros. Au moment de lutter contre l'illettrisme et de défendre la diversité culturelle contre les processus d'uniformisation marchande en cours, le retrait d'une subvention dont le principe n'avait jamais été remis en cause par les ministres successifs apparaît pratiquement comme un désaveu. Ce retrait de subvention témoigne d'une certaine indifférence à l'égard des professionnels et des partenaires qui s'investissent dans cette manifestation. Les enseignants, les parents, les bibliothécaires, les éditeurs, les libraires, les illustrateurs concernés risquent légitimement de s'en alerter. Il lui demande si cette décision met à jour un changement d'orientation en matière d'initiation à la lecture. Il lui demande si cette décision est définitive et si elle vaut pour l'avenir. Il souhaite savoir si les engagements de subventions pour les années 2002 et 2003 vont être tenus et, à défaut, comment il faudrait interpréter la parole ministérielle qui avait été donnée. Il aimerait connaître les nouvelles orientations du ministère concernant la lecture des jeunes.

Texte de la réponse

Le Salon du livre et de la presse jeunesse, dont la vingtième édition s'est tenue du 24 au 29 novembre 2004, est coproduit par l'association CPLJ-93 (Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine-Saint-Denis) et le conseil général de Seine-Saint-Denis, avec le concours et le soutien de divers partenaires. Le dégel de crédits budgétaires a rendu possible le versement pour 2004 d'une subvention de 70 000 euros à l'association CPLJ-93. Cette subvention, en contribuant au rétablissement de la situation financière de l'association, doit lui permettre de conduire à bonne fin les actions entreprises pour la promotion de la lecture. Enfin, il a été rappelé à l'association que le dossier de subvention qui est constitué doit satisfaire aux exigences du contrôle de la dépenses aux fins de versement.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48908

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8056

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10465